



REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNAT DU COMITE DE L'HERAULT

SENIORS FEMININS

SAISON **2022/2023**

ARTICLES		PRE-REGIONALE	DF2			
1 – Composition Le championnat est composé		1 poule de 8 ou 10 équipes du CD34	Si plus de 14 équipes CD34 inscrites en sénior féminin :			
		ou 2 poules de 6 ou 8 équipes	X poules de 6 ou 8 équipes (CD34)			
		Ces associations sportives ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiées pour cette compétition.				
2 – Associations sportives qualifiées Les associations sportives qualifiées sont :		 A. Les équipes descendant du championnat RF2 B. Les équipes maintenues en PRF C. Les équipes éventuellement repêchées D. Si championnat DF2, les équipes faisant une demande motivée. 				
3 - Mutualisation	Union Senior	INTERDIT	AUTORISE			
possible entre	Inter-équipe	AUTORISE				
associations	Entente	AUTORISE				
4 – Obligations sportives OBLIGATIONS Chaque association sportive évoluant dans cette division devra OBLIGATOIREMENT présenter :		1 équipe féminine de jeunes de catégories : (U18 ou U15 ou U13 ou U11)				
5 – Obligations d'équipes VERIFICATIONS		Les vérifications de ces obligations se feront aux dates suivantes : - 1er décembre de la saison en cours - et avant la dernière journée de championnat. La non-observation de ces obligations amène le déclassement de l'association sportive fautive (mise hors championnat) et la descente automatique dans la division inférieure à la fin de la phase régulière. Le CD a toujours le droit de refuser l'inscription d'une association sportive dès lors qu'il motive son refus.				
6 - Qualification		 Séniors F, U20F - U19F U18F et U17F possible avec un surclassement (certificat médical du médecin de famille). U16F AUTORISE certificat médical du médecin agréé 				
7 – Ballon		TAILLE 6				
8 – Ligne à 3 points		Ligne à 3 points à 6,75 m				
9 – Temps de jeu		4 périodes de 10 min. décomptées 2 temps morts en 1ère mi-temps / 3 temps morts en 2ème mi-temps Intervalles de 2 min. entre chaque quart temps Mi-temps : 10 min				

10 - Prolongations	En cas d'égalité, prolongation de 5 minutes, autant de fois que nécessaire.					
11 - Horaires des rencontres	L'heure officielle des rencontres de ce championnat est le SAMEDI à 20H00 Si 2 Rencontres 19H00 et 21H00 (ordre PRF/DM2)	L'heure officielle des rencontres est le dimanche à 10H00 ou en semaine à partir de 20H00				
	Les associations sportives disputent des rencontres aller / retour.					
12 – Système de l'épreuve	Championnat en 1 phase si 1 seule poule de 8 ou 10 équipes. Championnat en 2 phases si 2 poules de 6 ou 8: - 1 êre Phase : championnat de poule, répartition selon ranking et géographique, - 2 ême phase si 2 poules de 6 : les résultats de la phase initiale entre équipes qualifiées sont conservés : 1 poule haute et 1 poule basse, - 2 ême phase si 2 poules de 8 : classement entre les 1 iers et 2 êmes de chaque poule, 3 ièmes et 4 ièmes et ainsi de suite. Le classement final est établi après la dernière phase (fin de toutes les rencontres) ou à la date butoir du championnat : le 31 mai 2023. Le classement de la 1 êre phase pour les poules de 6 équipes est arrêté au 5 février 202	Compétition en 1 phase si 1 poule ou 2 phases si 2 poules : - 1ère phase : Championnat de poule (6 équipes) - 2ème phase : les 3 premières équipes de chaque poule jouent en poule Haute, les autres équipes en poule Basse. Les résultats des matchs joués en 1ère phase sont conservés (si poule de 6 équipes). L'équipe finissant 1ère de la poule Haute en 2ème phase est déclarée championne DF2. Si 1 seule poule, l'équipe finissant 1ère de la 1ère et unique phase est championne.				
	Le classement de la 2 ^{ème} phase, pour les poules est arrêté au 14 mai 2023. Les rencontres non jouées à cette date seront : - Si raison impérieuse (règle des joueurs majeurs Covid-19, intempérie, indisponibilité de salle¹), ne seront pas comptabilisées pour le classement - Sinon, la CS34 statuera sur le résultat : non comptabilisées, perdues par forfait Les matchs de 1 ^{ère} phase et 2 ^{ème} phase éventuelle ne peuvent être reportés à une date ultérieure à la date initialement prévue de fin de phase (sauf raisons exceptionnels justifiée et validée par la CS).					
13 - Attribution du titre de champion	L'équipe 1ère au classement final est déclarée championne de l'Hérault PRF.	L'équipe 1 ^{ère} au classement final est déclarée championne de l'Hérault DF2.				
14 – Montée en division supérieure	L'équipe classée 1 ère accède à la RF2 pour la saison suivante. L'ordre de repêchage pour la (les) montée(s) sera dans l'ordre suivant : - 2 ème du classement - 3 ème de classement	Les équipes classées 1ère et 2ème pour le CD30 et pour le CD34 accè à l'ID PRF la saison suivante. L'ordre de repêchage pour la (les) montées sera dans l'ordre s				
15 – Descente en division inférieure	Si une division inférieure existe, les équipes classées 9 ^{ème} et 10 ^{ème} du classement général descendent obligatoirement pour la saison suivante en DF2. Le nombre d'équipes descendantes peut aussi évoluer - en fonction des descentes de Région en fonction du nombre d'équipes évoluant en DF2.	Pas de division inférieure donc pas de descente.				
16 – Repêchage	Le repêchage se fera en fonction de l'article des règlements sportifs généraux : RANKING DEPARTEMENTAL. L'ordre de repêchage est l'équipe classée 2 ^{ème} et n'ayant pas réussi lors du match de barrage puis les équipes reléguées selon l'ordre du classement et enfin les équipes de la division inférieure dans l'ordre croissant du classement.					
	L'objectif est de qualifier pour la saison suivante 8 équipes minimum.					
17 – Chronomètre des tirs	Gestion par les arbitres de la rencontre					

¹ En cas d'indisponibilité de salle, la rencontre devra être reprogrammée avant la date prévu initialement au calendrier. Les cas exceptionnels seront traités par la CS de l'Hérault.

18 - Logiciel e-marque	Le Logiciel fédéral e-marque V2 est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel. Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».								
19 - Classement	Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».								
20 - Sanction en cas de forfait général	Une association sportive ayant déclaré forfait général ou étant déclarée forfait général est mise hors championnat								
21 - Statut des Techniciens									
22 - Caisse de péréquation	Se reporter au texte « Caisse de péréquation » de la saison en cours								
23 – Salle	Classement : H1 OBLIGATOIRE								
24 - Cas particuliers	Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU DEPARTEMENTAL.								
			PRE-REGIONALE						
	Nombre de joueurs autoris	sés :	10 maximum						
	Type de licences autorisé	es:	Licence 1C, 2C, 0T ou 0CAST (hors CTC), 1CASTCTC ou 2CASTCTC	4 (5 si	4 (5 si nouvelle association)				
	(nombre maximum)		Licence 0C	Sans limite					
25.1 – Qualifications et licences	Diag	nc BC	Licence ASP	0					
- PRE-REGIONALE	Couleurs de licence Vert	ouleurs de licence Vert VT	Sans limite Sans limite						
	autorisées Jaur (nombre maximum) Jaur Orai	ne JN		5 MAX					
	Règle supplémentaire pou	Règle supplémentaire pour les Inter-	Nombre minimal de joueurs titulaires d'une licence dans le club-porteur		5 minimum				
	Equipes (IE) dans le cadre	Equipes (IE) dans le cadre des CTC		Nombre maximal de joueurs titulaires d'une extension ASTCTC (clubs partenaires)					
			DF 2						
	Nombre de joueurs autorisés : Type de licences autorisées : (nombre maximum) Blanc BC Couleurs de licence autorisées Vert VT Jaune JH		10 maximum						
			Licence 1C, 2C, 0T ou 0CAST (hors CTC)	4 (6 si nouvelle association)					
			Licence 0C	Sans I	ans limite				
25.2 – Qualifications et licences			Licence ASP	ans limite		_			
- DF 2			Sans limite						
	(nombre maximum) Jaur		5 MAX						
		lle supplémentaire pour les Inter-	Nombre minimal de joueurs titulaires d'une licence dans le club-porteur 5 minimum		5 minimum				
	Equipes (IE) dans le cadre des				5 maximum				